

HQEN

Haute qualité d'éducation numérique

Avant propos :

Il s'agit d'un label d'Éducation Numérique relatif aux infrastructures, aux services, aux usages numériques, à l'accompagnement et aux supports TICE disponibles sous diverses formes.

Ce label est issu d'une initiative commune, l'Inspection Académique des Alpes Maritimes et du Conseil Général des Alpes-Maritimes. Son utilisation ne saurait être exploitée, unilatéralement ou pour d'autres objets, sans accord préalable.

Obtenir ce label de Haute Qualité d'Éducation Numérique constitue un objectif pour les collèges volontaires du département des Alpes-Maritimes qui, en tant qu'EPL, ont toute latitude pour fixer leurs objectifs et le niveau de leurs d'exigences en ce qui concerne l'usage des TICE.

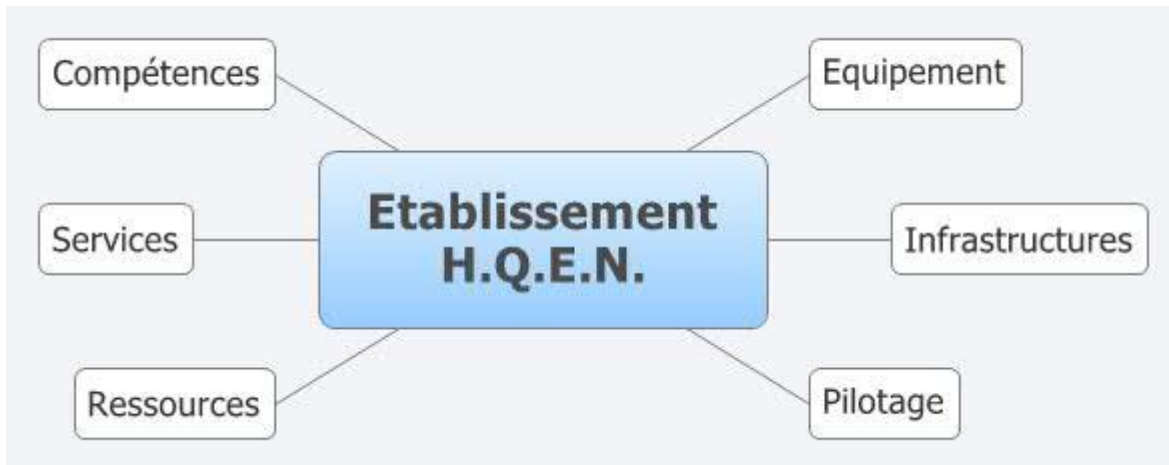
Ce label, pourra comprendre plusieurs niveaux que les établissements pourront décider d'atteindre, éventuellement par paliers. Satisfaire aux exigences de ce label pourra donc constituer un objectif d'établissement et le respect de ses différentes composantes mettront le collège en situation de tirer véritablement profit des TICE et de le faire savoir.

Cet objectif devra être partagé par l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement et validé par une décision prise en conseil d'administration.

Pour satisfaire aux recommandations de ce label, l'établissement sera accompagné à la fois par la collectivité, support des infrastructures et des moyens techniques et par l'académie, support de la formation, de l'accompagnement et de l'assistance aux usages.

L'établissement HQEN est situé au centre d'un dispositif dont les grandes composantes sont définies par 6 familles de critères :

Création d'un label HQEN pour les collèges publics et privés du département des Alpes-Maritimes



A- Concernant le pilotage, le label HQNE recommande

L'existence, dans le collège, d'une réelle politique TICE et d'un pilotage s'appuyant sur :

- Une identification claire des responsabilités humaines précisées par des lettres de missions, notamment en ce qui concerne la gestion des données, la maintenance du matériel, l'accompagnement pédagogique et la gestion des ressources numériques.
- Une organisation TICE connue de tous, clairement affichée par la direction de l'établissement.
- L'existence d'une charte dans l'établissement, qui précise notamment les règles de confidentialité et de la sécurité, notamment en ce qui concerne les droits d'accès des utilisateurs mineurs

L'organisation comprendra, notamment :

- 1) L'existence, dans le collège, d'un coordinateur pour de l'espace numérique de travail (ENT), qui aura pour mission l'administration de l' ENT, les mises à jour, la création et la gestion des comptes, ainsi que la formation aux premiers usages (les missions de CTE et d'administrateur peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes). En charge des technologies de l'information et de la communication (CTE). Celui-ci ou ceux-ci sont les interlocuteurs privilégiés des utilisateurs pour les questions techniques. Le conseiller est le lien privilégié et l'interlocuteur des systèmes techniques d'assistance et de dépannage.
- 2) L'existence, dans le collège, d'un administrateur des usages ayant pour mission d'aider les professeurs à utiliser les TICE pour dispenser leurs enseignements. Ce professeur, devra réunir formellement au mois deux fois dans l'année les utilisateurs du collège afin de publier, à l'attention du chef d'établissement, des recommandations destinées à généraliser l'usage des TICE.

B- Concernant les infrastructures liées aux TICE, le label HQNE recommande :

- 1) L'existence dans le collège d'un système de communication professionnel comprenant un lien Internet synchrone d'une capacité au moins égale à 2 mégabits/seconde.
- 2) L'existence d'une densité de prise réseau conforme au cahier des charges formulé par l'Académie.

C) Concernant les équipements, le label HQNE recommande :

- 1) L'existence d'un poste informatique opérationnel, connecté au réseau, dans chaque salle de l'établissement où se déroulent des cours.
- 2) L'existence dans le collège d'au moins 2 espaces multimédia de 15 postes élèves, dans la limite d'un poste informatique pour de 5 élèves, (tous postes confondus).
- 3) L'existence d'un matériel de vidéo projection fixe dans au moins 50% des salles de classe du collège.
- 4) L'existence au minimum d'un tableau numérique interactif pour chaque matière du socle d'éducation (5 matières). Ces tableaux peuvent cependant être répartis dans le collège selon les objectifs pédagogiques de l'établissement.

D) - Concernant les « services et usages numériques », le label HQEN recommande :

- 1) L'existence d'un volet spécifique au développement de l'usage des TICE dans le projet d'établissement.
Ce projet est validé en conseil d'administration. Il est composé à la fois d'orientations et de décisions opérationnelles.
- 2) L'existence d'une démarche d'ENT officiellement initialisée, ou d'un ENT partiellement ouvert, ou totalement ouvert disponible pour les élèves, les professeurs, l'administration et les parents d'élèves.
- 3) Un service de vie scolaire qui utilise au quotidien l'ENT, ou des applications accessibles via l'ENT; pour le traitement de ses activités (absences, notes, communication et information au minimum).
- 4) L'usage du numérique en matière de vie scolaire par la totalité des enseignants sans exception (absences, notes, cahier de texte).
- 5) L'usage, même partiel, du numérique en matière d'enseignement par au moins la moitié des enseignants du collège, le niveau d'usage étant laissé à la libre appréciation du chef d'établissement.
- 6) L'existence d'un plan de suppression progressive des notes sur papier au profit du numérique.
Cet objectif s'intègre dans une démarche de collège « sans papier indispensable » et de collège éco citoyen.

E) - Concernant « la formation et les compétences, numériques » le label HQEN recommande :

1) L'existence d'une organisation d'assistance mutuelle librement organisée au sein du collège par les professeurs et animée par le CTE. L'assistance mutuelle est basée sur le principe de l'expérience des uns qui enrichit celle des autres.

2) La certification ou l'engagement dans une démarche de validation par le certificat Informatique et internet (C2I2E) d'au moins un tiers des enseignants du collège.

3) La participation, chaque année, d'enseignants du collège aux formations TICE organisées par l'académie dans le cadre du plan académique de formation (PAF).

F- Concernant les «ressources numériques », le label HQNE recommande :

1) 'accès des professeurs et des élèves à des ressources en ligne proposées par le département (encyclopédie, vidéos pédagogiques en ligne ...) et par l'Académie (livres numériques)

Concrètement, le label HQEN sera attribué aux collèges après accord entre l'Académie et le Conseil général sur la base de critères résumés dans le tableau ci-après :

| critère | Intitulé | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---------|---|-------------------|-----------------|-------------------|
| A1 | Existence d'un administrateur "usages" de l'établissement | Obligatoire | | |
| A2 | Existence référent technique de l'établissement | Obligatoire | | |
| B1 | Accès Internet | ADSL | SDSL 2 meg | SDSL > 2 meg |
| B2 | Prises réseau | Quelques salles | Majorité salles | Toutes les salles |
| C1 | Postes informatiques | Quelques salles | Majorité salles | Toutes les salles |
| C2 | Espaces multimédia | 1 | 2 | + de deux |
| C2bis | Taux équipement PC | Moins du 1 pour 6 | 1 pour 6 élèves | plus de 1 pour 6 |
| C3 | | 50% salles | + | 100% |

| | | | | |
|----|--|--------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Vidéo projection | | | |
| C4 | Tableaux numériques | < 5 | 5 | ➤ 5 |
| D1 | Volet TICE au projet d'établissement | Obligatoire | | |
| D2 | ENT opérationnel même partiellement utilisé | Obligatoire | | |
| D3 | Usage par l'administration des fonctions TICE de vie scolaire | Quelques fonctions | La moitié des fonctions | Toutes les fonctions |
| D4 | Usage par les professeurs des fonctions TICE de vie scolaire | Peu | 50% des professeurs | Plus de 50% des professeurs |
| D5 | Usages pédagogiques des TICE par les professeurs du collège | Au moins 10% | Jusqu'à 50% | ➤ 50% |
| D6 | Existe t-il un projet de collège sans papiers « utile » | Non | En cours de définition | Oui |
| E1 | Procédure assistance mutuelle | Non | Partielle | Effective |
| E2 | Certification C2I des professeurs | < 10% | Entre les deux | ➤ 30% |
| E3 | Inscriptions Formations TICE sur les trois dernières années | 2 professeurs | plus de 3% des professeurs | Plus de 6% des professeurs |
| F1 | L'accès des professeurs à des ressources numériques en ligne est-il? | Peu fréquent | Fréquent | Très fréquent |

Seuls les collèges qui remplissent les conditions mentionnées dans les critères obligatoires A1, A2 ,D1, D2 peuvent obtenir le label HQEN.

Ces conditions obligatoires sont les suivantes;

- disposer d'un référent technique CTE (A1),
- disposer d'un administrateur « usages » (A2),
- présenter à l'Académie et au Département un volet TICE au projet d'établissement (D1),
- disposer d'un ENT opérationnel (D2)

Ces conditions étant remplies, les collèges seront évalués sur les 15 critères, non pondérés, restants.

Chaque critère respecté aura trois niveaux potentiels d'appréciation, 1, 2 ou 3 ce qui autorise un maximum de 45 points pour un établissement obtenant trois points à chaque critère d'évaluation, (lorsque la condition n'est pas remplie, le critère ne rapporte aucun point).

Les collèges qui obtiendront une évaluation comprise entre :

- 10 et 17 points seront labellisés HQEN 1@
- 18 et 30 points seront labellisés HQEN 2@
- 31 et 45 points seront labellisés HQEN 3@

La démarche de labellisation ne peut s'envisager que sur la demande expresse du principal du collège.

Le dossier établi par le collège sera réalisé sur la base d'une simple déclaration.

Le conseil général et l'inspection académique statueront pour attribuer un label et son niveau.

La décision de labellisation fera l'objet d'une notification conjointe du Président du Conseil général et de l'inspecteur d'Académie D.S.D.E.N..

Le collège, l'Académie et le Département auront alors toute latitude pour utiliser ce label dans le cadre de leur communication.
